

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte scolaire Bellefeuille Inc	Numéro de permis 2024063	Date d'inspection Le 05 novembre 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille 2		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Adresse 906 rue Louis G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance. Tous les documents requis se retrouvent sur le babillard pour parents qui est affiché dans l'espace réservé au casier un endroit bien en vue dans le local. Les dossiers des enfants contiennent la documentation requise, les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 30 dossiers sur 75. Les dossiers des enfants ont tous des consentements signés et datés par un parent/tuteur, j'ai vérifié 30 dossiers. Pendant ma surveillance j'ai pu observer, l'arrivée des enfants. Par la suite, les enfants vont à la salle de bain avant de prendre leur collation dans leur boîte à diner avant d'aller à l'extérieur pour la fin de la journée.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 novembre 2025

Date

original signé par
Chantal Saulnier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 novembre 2025

Date